



## CR N°1 RELATIF A LA MISSION DE DEBROUSSAILLEMENT

Projet d'endiguement de la zone de la Palud, Fréjus  
(83)



Le 12 octobre 2020

A Brignoles (83)

## RESUME DE L'ETUDE

Libellé	Compte-rendu n°1 relatif au débroussaillage préalable aux travaux d'endiguement de la ZA de la Palud à Fréjus (83)	
Référence	CR1_Débroussaillage_LaPalud_SMA_SYMBIODIV_12102020	
Maître d'ouvrage	<b>SMA – Syndicat Mixte de l'Argens</b> 2 avenue Lazare Carnot 83 300 Draguignan	
Interlocuteur	<b>Matthieu SEBIRE</b>	
Prestataire	<b>SYMBIODIV</b> 6 les Muscades 471 chemin de Besse 83170 Brignoles <a href="http://www.symbiodiv.fr">www.symbiodiv.fr</a>	 <b>SYMBIODIV</b>
Contact et rédacteur	<b>Marine JARDE</b> <i>Co-gérante - Responsable de projet écologue</i>	Tél : 06-86-75-61-44 Mail : <a href="mailto:mjarde@symbiodiv.fr">mjarde@symbiodiv.fr</a>
Date	12 octobre 2020	

# SOMMAIRE

## Table des matières

SOMMAIRE .....	3
I. PREAMBULE.....	4
II. COMPTE-RENDU N°1 – VISITE DU 12/10/2020.....	5
1. Personnes présentes.....	5
2. Objectifs.....	5
3. Compte-rendu.....	5
III. CONCLUSION .....	11

# I. PREAMBULE

Située sur la commune de Fréjus, la zone d'activités de la Palud est sujette aux risques d'inondations provoqués par les remontées de l'Argens et les débordements des ruisseaux affluents (Vernède, Compassis et Petite Garonne).

Cette zone d'activités, créée à la fin des années 70 sur le secteur ouest de la commune, compte environ 240 entreprises réparties dans une centaine de bâtiments et près de 2000 employés pour un chiffre d'affaire estimé à 300 millions d'euros annuels.

Compte tenu de l'importance de cette ZA dans le bassin d'emploi local et du danger que peuvent représenter les crues pour les personnes devant y travailler ou y circuler, le projet d'endiguement de la ZA de La Palud a été autorisé via l'arrêté préfectoral du 22 juin 2015.

Les travaux étant envisagés pour 2021, le Syndicat Mixte de l'Argens, maître d'ouvrage, sollicite **SYMBIODIV** pour l'accompagner, à travers les missions suivantes :

- Superviser la réalisation de ce défrichage et notamment par rapport au risque de destruction de Cistude d'Europe ; ainsi que par rapport à l'abattage de moindre impact des arbres.

Le présent compte-rendu fait suite à la première visite de chantier correspondant au démarrage de la phase de débroussaillage/ abattage des arbres.

## II. COMPTE-RENDU N°1 – VISITE DU 12/10/2020

### 1. PERSONNES PRESENTES

La visite de suivi sur la zone d'intervention a été réalisée le 12 octobre 2020, réunissant les intervenants suivants:

Nom Prénom	Organisme	Fonction
Nicolas JARDE	SYMBIODIV	Ecologue en charge du suivi de chantier
Alexis RIMEYMEILLE	SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS	Maître d'ouvrage
Joris	ATE	Maître d'oeuvre
Alex DOLZA	ATE	Conducteur Engin

### 2. OBJECTIFS

Les objectifs de cette visite étaient de :

- **Accompagner le démarrage des travaux de débroussaillage ;**
- **Vérifier le respect des emprises** suite au démarrage des travaux, en suivant le piquetage du géomètre;
- **Vérifier le respect des mesures environnementales générales :** circulation des véhicules, stockage des déchets, pollution ;
- **Communiquer les précautions relatives aux interventions dans les secteurs sensibles;**
- **Vérifier la présence ou l'absence de Cistudes d'Europe** lors des interventions dans les secteurs jugés comme sensibles ;
- **Vérifier la bonne réalisation de l'abattage des arbres remarquables.**

### 3. COMPTE-RENDU

Le tableau suivant dresse la synthèse des différents points abordés et/ou vérifiés, ainsi que leur état actuel, complété par les remarques et commentaires.

Lecture des statuts la grille de relevé d'observations:

ABANDONNE	A FAIRE	A FAIRE RAPIDEMENT	URGENT	FAIT NON CONFORME	CONFORME
-----------	---------	--------------------	--------	-------------------	----------

Intitulé	Etat	Remarque/commentaire	Prise de vue n°
Sensibilisation des intervenants	Conforme	Alexis Rimeymeille a présenté le contexte du projet et la note de méthodologie rédigée par SYMBIODIV, en particulier la carte indiquant les secteurs sensibles sur le plan écologique.	-
Vérification des emprises du débroussaillage	Conforme	La zone à débroussailler et tous les types de secteurs ont été parcourus à pieds afin de vérifier la visibilité des jalons et de repreciser les grands types d'intervention à mener : débroussaillage mécanique, manuel, abattage d'arbres. Les jalons du géomètre sont parfaitement visibles. Le premier jour d'intervention a été consacré à un secteur de faible sensibilité, avec intervention mécanique.	Photo 1
Zones de stockage du matériel : bidons de carburants, débroussailleuses et tronçonneuses, engins.	Conforme	Il est rappelé que les engins ne doivent pas circuler en dehors des emprises ; le matériel portatif (ex : débroussailleuses) devra être stocké également sur la zone d'emprise.	-
Présence de kits de dépollution	Conforme	Présence à vérifier.	-
Gestion des déchets	Conforme	Les déchets rencontrés lors des interventions devront être stockés dans la zone d'emprise (jamais à côté), et exportés rapidement.	-
Préconisations relatives à l'intervention au sein des secteurs sensibles	Conforme	Les interventions sur les secteurs sensibles se feront en présence d'un écologue de SYMBIODIV, en particulier au niveau des zones pouvant accueillir des Cistudes d'Europe (voir carte de synthèse)	-
Préconisations relatives à la présence de stations de Cannes de Pline à proximité de la zone d'intervention	Conforme	Des stations de Cannes de Pline sont présentes à proximité immédiate de l'emprise à débroussailler, en particulier au niveau de la limite nord du fuseau. Lors de notre passage, une station qui n'avait pas été identifiée précédemment a été mise en évidence. Elle est située en limite de zone d'intervention, mais à proximité immédiate. Afin d'éviter tout risque de destruction, elle a été balisée au moyen de rubalise.	Photo 2
Informations concernant la présence d'arbres remarquables dans l'emprise à débroussailler	A faire	Les berges de la Vernède présentent des arbres remarquables : peupliers, chênes. Ces arbres peuvent servir de gîtes pour la faune (chiroptères, insectes, oiseaux). Les spécimens situés dans	Photos 3 et 4

		l'emprise à débroussailler, seront abattus de manière douce afin de laisser une possibilité de dispersion à la faune : abattage, puis coupe au moins 48 heures après l'abattage. Les arbres ne doivent pas être tirés dans le cours d'eau afin d'éviter tout risque de destruction d'individus de Cistude d'Europe. Un écologue assistera l'entreprise ATE pour cette étape délicate. Ce secteur est situé à l'ouest ( Vernède) et descend au sud jusqu'au niveau de l'Hotel B&B (Grande Garonne).	
<b>Présence d'un secteur encombré par des véhicules sur une parcelle située dans l'emprise</b>	A faire	Une des parcelles présente un important encombrement par des épaves de véhicules. Le propriétaire ne pourra de toute évidence pas déplacer ces véhicules lors de l'intervention, il faudra donc débroussailler ce secteur manuellement. Une zone a été identifiée comme étant moins anthropisée et plus attractive pour la Cistude d'Europe, juste à côté des véhicules abandonnés. Ce secteur sera à débroussailler manuellement également, un accompagnement de l'écologue est nécessaire pour vérifier l'absence de Cistudes avant le passage des débroussailleuses.	Photos 5 et 6
<b>Calendrier prévisionnel</b>	A faire	L'intervention a débuté avec le secteur de boisement jeune, qui présente une faible sensibilité sur le plan écologique. A compter du 13/10/2020, l'intervention débutera sur les secteurs à plus forte sensibilité, avec la présence de <b>SYMBIODIV</b> le 13/10/2020 au matin pour un passage visant à vérifier l'absence de Cistude d'Europe sur le secteur situé à l'est.	



*Photo 1 Démarrage du chantier par un secteur à faible sensibilité écologique.*



*Photo 2 : Station de Cannes de Pline en limite d'emprise. Le balisage permet son évitement et le risque de destruction*



*Photos 3 et 4: Arbres devant bénéficier d'un abattage doux, secteur Vernède/Grand Garonne*



*Photo 5 et 6 – Zone encombrée, intervention manuelle, et secteur sensible où l'écologue devra vérifier l'absence de Cistude avant l'intervention.*

## Projet d'endiguement de la zone de la Palud - Fréjus (83)

SUIVI DE CHANTIER



### LEGENDE

— Emprise débroussaillage et déboisement

### Réseau hydrologique

— Permanent

- - - Intermittent

### Méthodologie d'intervention

• zone sensible - pas d'intervention

■ supervision écologie

■ intervention jeune boisement - pas de contraintes

■ intervention manuelle uniquement (pas mécanique)

■ Abattage doux avec 24h sur place avec de débiter

● Stations de Canne de Pline à préserver

Sources: BD ortho & SCAN 25, IGN, Zonages-DREAL PACA, 2017 - Cartographie: SYMBIODIV, 2020

### III. CONCLUSION

Les opérations de débroussaillage ont débuté le 12 octobre 2020 sur un secteur de faible sensibilité sur le plan écologique.

Les différents intervenants réunis ce jour ont revérifié ensemble les différents secteurs, et le mode d'intervention à privilégier pour chaque secteur ; ainsi que les modalités de prises en compte des enjeux écologiques.

Les secteurs d'intervention favorables à la Cistude d'Europe devront ainsi être débroussaillés manuellement et après vérification de l'absence d'individus par un écologue de SYMBIODIV afin d'éviter tout risque de destruction sur cette espèce.

Les arbres les plus remarquables situés dans l'emprise du projet de digue sur le secteur Vernède/Grande Garonne devront bénéficier d'un abattage doux, à mettre en œuvre avant le 31 octobre 2020.